

**ACTIONS**

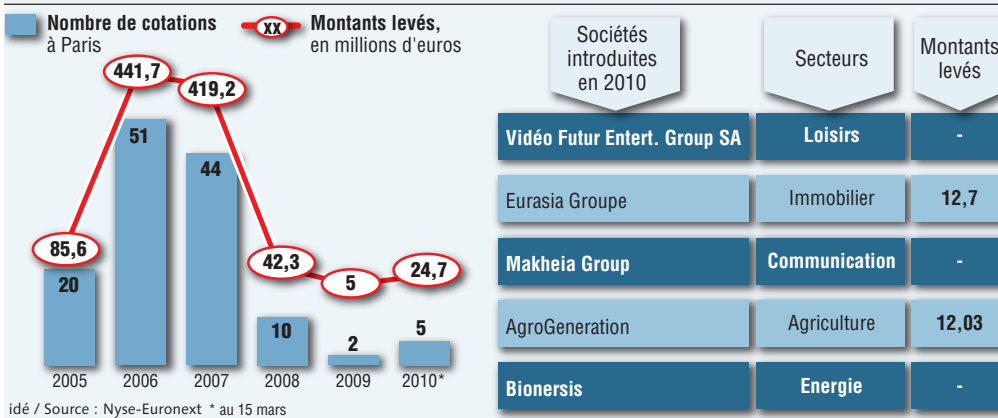
Le redémarrage des introductions sur Alternext reste relativement timide. Nyse Euronext prévoit encore une demi-douzaine de cotations d'ici à l'été. Les sociétés hésitent à se transférer de la cote réglementée vers Alternext.

# Reprise timide des introductions sur Alternext

Cette semaine, deux sociétés doivent faire leur entrée sur Alternext - Merci Plus Group et Cerep -, signe d'un frémissement sur ce segment destiné aux PME. Les introductions se sont faites au compte-gouttes ces derniers temps, alors que les marchés sont restés fébriles : depuis le début de l'année, cinq entreprises sont venues à Paris, après deux en 2009. Nyse Euronext table encore sur « une demi-douzaine » de cotations sur Alternext d'ici à l'été. « On sent un certain appétit des investisseurs, même s'il reste encore fragile », résume Yannick Petit, président d'Allegra Finance.

Parallèlement, les transferts de la cote réglementée d'Euronext vers Alternext - une possibilité offerte depuis la fin d'année dernière - se comptent sur les doigts d'une main : seul Makheia Group a fait le « grand saut » en 2010. Et Cerep devrait l'y rejoindre en fin de semaine. « On a reçu une dou-

## Les introductions sur Alternext



zaine de manifestations d'intérêt de sociétés ayant des capitalisations de 2,5 à 200 millions d'euros. Mais il faut le temps de l'instruction du dossier et les sociétés doivent voter le transfert en assemblée générale », souligne Marc Lefèvre,

directeur du listing France de Nyse Euronext, qui prévoit encore quatre transferts d'ici à l'été.

Bref, ce n'est pas la grande bousculade, les sociétés faisant preuve de prudence. « Elles attendent de voir quel sera l'impact sur les cours avant de se décider. Ensuite, la tarification pour le transfert reste un frein », indique Franck Imbert, responsable des opérations de marché chez Crédit du Nord.

Romain Burnand, président de Moneta AM, va plus loin : « On se réjouit qu'il y ait peu de transferts : on a plutôt prévu de désinvestir d'une société qui ferait ce chemin pour bénéficier d'obligations réduites. Et ce d'autant que le risque de gouvernance lié au fait que ce soit un marché régulé mais non réglementé est finalement peu rémunéré, lorsqu'on regarde les performances globales d'Alternext. »

Le passage de la cote « classique » vers Alternext permet en effet aux sociétés de bénéficier d'allègements, en particulier sur l'information financière trimestrielle et les rapports aux commissaires aux comptes. Selon une estimation rapide d'Allegra Finance, les entre-

prises pourraient économiser entre 150.000 et 200.000 euros, pour leur première année de cotation, notamment si elles n'utilisent plus les normes IFRS.

### Abaissements de seuil

Toutefois, la frontière entre Alternext et la cote réglementée est de plus en plus appelée à se réduire, alors que les associations et les professionnels de marché plaident pour des allègements en faveur des valeurs moyennes, quel que soit leur marché. Fabrice Demarigny doit présenter son rapport en faveur des PME à la ministre de l'Economie cette semaine. Les professionnels attendent, en particulier, ses propositions pour alléger les directives européennes (prospectus, abus de marché et transparence) pour les adapter aux petites capitalisations. Ils seront attentifs également aux précisions que l'on attend du ministère et de l'opérateur de marché sur les abaissements de seuil (de 5 à 2,5 millions d'euros) sur Alternext, ainsi qu'aux procédures pour faciliter les sorties de cote.

MARINA ALCARAZ